

COMMUNIQUE DE PRESSE

Difficile pour les jeunes généralistes de lancer leur propre cabinet ? IMPULSEO est là pour les aider !

Aujourd'hui, moins de jeunes médecins font le choix de la médecine générale et franchissent le cap de l'ouverture d'un cabinet.

De plus, certaines parties du pays peuvent connaître une pénurie de médecins généralistes.

Pour renverser la vapeur dans ces deux domaines, le gouvernement a décidé d'offrir plusieurs aides financières.

L'esprit

Depuis quelques années, le nombre de médecins qui passent le cap de l'ouverture d'un cabinet de médecine générale est en baisse dans tout le pays, et plus particulièrement dans certaines zones à densité moindre.

Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a donc décidé de libérer un budget pour aider les jeunes généralistes à sauter le pas.

La pratique

Le budget de l'assurance soins de santé a prévu un « Fonds d'impulsion pour la médecine générale ». L'INAMI a confié la gestion des contrats de financement au Fonds de Participation qui a une expertise en la matière et qui peut également accorder un prêt complémentaire.

Le package d'aides financières ainsi institué se nomme « **IMPULSEO** » et s'adresse principalement aux **jeunes** médecins généralistes agréés, mais aussi à **tous** les généralistes qui choisissent d'implanter ou de déménager leur cabinet dans une zone nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires.

Le montant total des aides dont un jeune généraliste peut bénéficier peut atteindre 65 000 euros.

Ces aides « IMPULSEO » sont de trois ordres :

1. Le financement du Fonds d'impulsion. Celui-ci est composé de deux volets :
 - un prêt avantageux de 15 000 euros : pas d'intérêts, aucune garantie exigée et remboursement en cinq ans avec une année de franchise de remboursement du capital. Celui-ci est accessible aux généralistes agréés depuis moins de quatre ans, et qui choisissent d'ouvrir leur cabinet après le 1^{er} juillet 2006.
 - une prime non remboursable de 20 000 euros pour toute nouvelle installation dans une zone reconnue comme comptant un nombre trop faible de médecins généralistes (la liste est disponible sur le site de l'INAMI). Cette prime est quant à elle destinée à tous les médecins généralistes, qu'il s'agisse d'une première installation ou d'un déménagement.
2. Le Fonds de participation peut accorder un prêt complémentaire (uniquement aux médecins généralistes *indépendants*). Celui-ci peut aller jusqu'à 30 000 euros, cette fois avec intérêts, mais à des taux restant faibles : 3% par an les deux premières années et 4% les trois années suivantes. Il n'y a pas non plus de garantie exigée.
3. Des structures spécialisées dans l'aide aux starters peuvent fournir un accompagnement gratuit pendant 18 mois au médecin qui en ressent le besoin. Ces structures peuvent également fournir une aide à la préparation de la demande auprès du Fonds de participation.

À propos du Fonds de participation

Le Fonds de participation est une institution financière publique fédérale. Il poursuit un double objectif : faciliter l'accès au crédit bancaire aux entrepreneurs indépendants, des professions libérales et des petites entreprises en phase de démarrage, de transmission ou d'expansion et lutter contre le chômage par l'octroi de prêts aux demandeurs d'emploi qui créent leur propre affaire.

Renseignements

Contacts avec la presse : K. Ibourki, porte-parole du Ministre Demotte, 0475 53 33 41 ou J-M Dujardin, manager communication et relations publiques au Fonds de participation, 02 210 87 88, gsm 0473 82 26 77

Jeunes médecins intéressés par Impulseo : Tél. : 02.210.87.87 , mail : impulseo@fonds.org, site internet : www.fonds.org

Liste des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires : <http://www.inami.fgov.be>, rubrique dispensateurs de soins> médecins>Impulseo-Fonds d'impulsion